

Gambie

Bilan mitigé après 100 jours de pouvoir pour Adama Barrow

Les trois premiers mois du nouveau Président gambien sont diversement appréciés à Banjul.



Adama Barrow, Président de la Gambie. (PHOTO : DR)

Hier 28 mai, cela fait 100 jours qu'Adama Barrow est entré en fonction en Gambie. Le 18 février dernier, il prêtait serment dans son pays après une première cérémonie lors de son exil à Dakar. Il avait alors lancé : « La Gambie a aujourd'hui changé pour toujours. » Lors des élections parlementaires, les Gambiens l'ont préféré, lui et sa coalition, au parti du dictateur Yahya Jammeh. Malgré tout, après un peu plus de trois mois au pouvoir, tout reste encore à prouver.

Premier faux pas du nouveau président : officiellement, il n'y a pour l'instant toujours pas de vice-président. Adama Barrow souhaite nommer Fatoumata Tambajang, mais elle dépasse la limite d'âge de 65 ans. Donc, sauf révision de la Constitution, elle exercera cette position de façon officieuse.

Et les supporters de l'Aprc, le parti de l'ancien président, n'hésitent pas à pointer ce premier couac. Pour Pa Ebou Sanneh, un fidèle du parti, c'est la preuve que le pays ne peut pas continuer sans Yahya Jammeh. « Cela va faire quatre mois, et on n'a toujours pas de vice-président. Quant à l'électricité, soyons honnêtes, est-ce que c'était comme ça au cours de ces 22 dernières années ? Et ce n'est que le début ! », critique-t-il.

À l'Assemblée, aucune réforme législative promise n'a encore été présentée. Les premières réformes sont attendues, d'après le gouvernement, d'ici la fin du mois d'août.

Mais petite avancée du côté judiciaire : le pays a réintégré la Cour pénale internationale. Le président a par ailleurs obtenu la libération d'opposants politiques et le gel des biens de Yahya Jammeh dans le pays. Reste à savoir si le système ju-

diciaire sera capable de juger les proches du dictateur, alors que le procès d'anciens agents des services secrets traîne en longueur depuis des mois.

Quant à la situation économique, elle est des plus délicates : les caisses de l'État sont vides. Alors, jusqu'à maintenant, Adama Barrow parie sur l'ouverture à l'international, récoltant des promesses d'aides et des visites d'investisseurs étrangers.

Mais le plus gros problème, selon Ismaila Ceasay, enseignant en sciences politiques à l'université de Gambie, c'est le manque de vision du gouvernement d'Adama Barrow. « On n'espère pas en 100 jours que le gouvernement règle les difficultés économiques, on n'espère pas non plus qu'il trouve une solution à la crise du chômage, ce qu'on attend, c'est qu'ils exposent leur projet pour le pays. Mais en échouant, cela signifie qu'ils se savent pas dans quelle direction ils vont », pointe-t-il.

Enfin, le plus gros changement, c'est cette liberté d'expression retrouvée. Pour le ministre de l'Information, Demba Jawo, les détracteurs oublient un peu vite l'un des plus gros progrès réalisés depuis le départ de Yahya Jammeh. « C'est difficile de mettre le doigt sur quelque chose de tangible qui a vraiment changé. Mais si on va dans la rue, les gens peuvent parler librement, ils n'ont plus peur que quelqu'un vienne frapper chez eux, la nuit, pour les arrêter, c'est au moins une preuve qu'il y a déjà des avancées », avance-t-il.

Une liberté que les Gambiens n'hésitent pas à utiliser pour commencer à critiquer leur nouveau gouvernement à leurs yeux un peu trop lent.

BLEDSON MATHIEU



MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES
ÉCONOMIQUES

République de Côte d'Ivoire

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE EN MILIEU URBAIN

Crédit IDA N°5921-CI



BANQUE MONDIALE



AVIS D'APPEL D'OFFRE T 004/PREMU/2017
RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA VILLE DE BINGERVILLE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le «Development Business» du 20 janvier 2017.

2. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour financer le **Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du marché relatif aux **travaux de renforcement l'alimentation en eau potable de la ville de Bingerville**.

3. la **Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)**, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Economiques, sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les **travaux de renforcement l'alimentation en eau potable de la ville de Bingerville**.

Les travaux, objet de cet appel d'offres, se décomposent en un (1) lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de Douze (12) mois.

Les travaux comprennent notamment :

- Réalisation et équipement de (3) forages à grand diamètre de débit 150 m3/h ;
- Construction et équipement d'une station de neutralisation et désinfection de 500 m3/h ;
- Construction et équipement de réservoir au sol/bâche de stockage de 1000 m3 ;
- Construction et équipement de salle de reprise de 500 m3/h;
- Construction et équipement de château d'eau de 2000 m3 à 30m de hauteur;
- Fourniture et pose de conduite en fonte ductile DN300 et DN400 de 10 km, et ;
- Raccordement d'équipement électrique, d'automatisme et de télégestion.

4. Les marchés issus de cet appel d'offres seront passés sur prix unitaire

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Cellule de Coordination du Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU)** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures Temps Universel.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de la somme de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**. Le paiement pourra se faire en versement espèces, par chèque certifié auprès de l'Agence Comptable du PREMU ou dépôt direct sur le compte ouvert à la **NSIA BANQUE 8-10, Avenue JOSEPH ANOMA-Abidjan 01, sous le numéro CI042 01231**

<031360298646 28 intitulé « PREMU/ RESSOURCES PROPRES ».

7. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Travaux – Droit Civil, version janvier 2012.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **07 Juillet 2017 à 10 heures** Temps Universel. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de **soixante-quinze millions (75 000 000) F CFA**.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à la salle de conférence à l'adresse indiquée ci-dessous le **07 Juillet 2017 à 10 heures 30 minutes** Temps Universel.

10. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition janvier 2011 révisé en juillet 2014, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

11. Les exigences en matière de qualification sont :

(a) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel dans la réalisation de travaux de construction de **six milliards (6 000 000 000) F CFA** qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des **cinq (05) dernières années (2012-2016)**.
- avoir au cours des **cinq (05) dernières années (2012-2016)**, réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un **(01) projet de nature** et de complexité comparables aux travaux spécifiés dans la section II, avec une valeur minimum de **de trois milliards (3 000 000 000) FCFA**.

(b) Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, ligne de crédits bancaires, autres que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur d'un **milliard cinq cent million (1 500 000 000) FCFA**.

(c) Disposer du matériel essentiel spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.

(d) Disposer du personnel clé nécessaire spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.

12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Cellule de Coordination Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU), sise aux II plateaux -vallons, Cité LEMANIA, lot N° 1802 Cocody Abidjan-Côte d'Ivoire
08 BP 2346 ABIDJAN
Numéro de téléphone : (225) 22 40 90 90
Numéro de télécopie : (225) 22 41 35 59
Email : pdimba@yahoo.fr